



Le Cahier à fleurs

UN CRIME IMPREScriptIBLE OUBLIÉ

De l'Arménie, on pourrait parler d'une culture vieille de trois millénaires, d'un royaume qui s'est étendu jusqu'aux rives de la mer Noire, de la Méditerranée et de la Caspienne, d'un peuple qui fut le premier à adopter le christianisme pour religion d'État en l'an 301 et qui vécut sur un territoire partagé avec Perses, Hittites, Géorgiens, Kurdes, Tadjiks, Arabes, Chaldéens, Turcs... En 1915, sur les décombres de l'Empire ottoman, le gouvernement Jeunes Turcs a voulu créer une Turquie où ne vivraient pratiquement que des Turcs, c'est-à-dire des hommes et des femmes de religion musulmane sunnite, et parlant la langue turque. Sur ce territoire vivaient trois millions d'Arméniens.

La suite est exposée dans les prochaines pages...

Le Cahier à fleurs est une fiction qui imagine le parcours des rescapés du génocide arménien contraints soit de renier leur identité, soit de vivre en exil. Ce récit en bande dessinée souhaite humblement rappeler que ces tragédies qui emportent des populations entières laissent des traces profondes sur notre présent et que – pour éviter qu'elles ne se reproduisent – elles ne doivent pas être oubliées ou dissimulées.



* LES MASSACRES DE CLICE (OU D'ADANA) EURENT LIEU EN 1909. 20 000 ARMÉNIENS Y LAISSÈRENT LEUR VIE.



QU'EST-CE QU'UN GÉNOCIDE ?

GÉNOCIDE

Le mot fut forgé en 1943 par un juriste polonais, Raphaël Lemkin. Il ne désigne pas seulement les massacres en masse, il suppose que les victimes constituent une entité (ethnique, religieuse ou autre) et que les bourreaux ont sciemment construit un plan pour l'éradiquer totalement, que ce soit pour des raisons de haine raciale (cas de la Shoah), ou pour occuper son territoire (cas des indigènes d'Amérique du Nord ou des Arméniens).



Le Cahier à fleurs © 2010 Bamboo Édition - Galandon & Nicaise

QUELQUES TÉMOIGNAGES DE DIPLOMATES

Leslie Davis,
consul des États-Unis à Kharpert

« On a néanmoins trouvé une autre méthode pour détruire la race arménienne. Il s'agit de rien moins que de la déportation de toute la population arménienne, non seulement de ce vilayet (*ndlr* : province ottomane), mais, d'après mes informations, des six vilayets constituant l'Arménie. [...] Comparé à cette mesure, un massacre, quelle que soit l'horreur que le mot puisse évoquer, serait humain » (30 juin 1915).

Hans von Wangenheim,
ambassadeur d'Allemagne à Constantinople

« Les conditions dans lesquelles s'effectue la déportation montrent bien que le gouvernement poursuit très réellement le but d'exterminer la race arménienne dans l'Empire ottoman » (7 juillet 1915).

Ernst Wilhelm Friedrich
ambassadeur d'Allemagne par intérim à Constantinople

« Le massacre systématique de la population arménienne déportée avait pris de telles proportions au cours des dernières semaines qu'il m'a semblé impératif d'élever une nouvelle protestation contre ces actes ignominieux que le gouvernement a non seulement tolérés, mais encore encouragés ouvertement » (12 août 1915).



LA POPULATION ARMÉNIENNE À LA VEILLE DU GÉNOCIDE





L'EXTERMINATION DES ARMÉNIENS DANS L'EMPIRE OTTOMAN

L'EMPIRE OTTOMAN

Lorsqu'ils prirent Constantinople aux Grecs en 1453, les Ottomans étaient déjà maîtres des Balkans et de l'Anatolie. Leur immense empire atteignit son apogée au XVII^e siècle.

C'était un État pluriculturel et multiethnique structuré en minorités officiellement reconnues, avec statuts et représentants. Certaines étaient musulmanes (Arabes, Kurdes...), d'autres chrétiennes, en Europe (Serbes, Bulgares, Grecs...) aussi bien qu'en Asie (Grecs, Assyriens, Arméniens). Les chrétiens avaient juridiquement des droits inférieurs aux musulmans.

Au XIX^e siècle, la décadence de l'Empire ottoman était irréversible, mais au chevet de cet Homme malade de l'Europe se penchaient la France et l'Angleterre, puis l'Allemagne.

Cet empire jadis tourné vers l'Europe vit peu à peu se détacher ses possessions à l'ouest du Bosphore. La Grèce puis les pays balkaniques luttèrent pour leur indépendance, si bien qu'au

début du XX^e siècle, l'Empire se trouva réduit à une puissance asiatique. Le terrain était favorable au développement de l'idéologie nationaliste turquiste, envisageant l'exclusion des éléments non-turcs par l'homogénéisation démographique de toute l'Asie Mineure. Des massacres systématiques d'Arméniens avaient déjà eu lieu en Anatolie orientale (1894-1896) sous le sultan Abdül-Hamid.

Le régime de terreur du sultan fut renversé en 1908 par une révolution moderniste menée par le parti Jeune-Turc du Comité Union et Progrès, à l'époque perçue comme une délivrance.

Mais le nouveau régime, loin de tenir ses promesses de liberté et de démocratie, se transforma en dictature d'un trio surnommé les trois « pachas » : Enver Pacha (ministre de la Guerre), Talât Pacha (ministre de l'Intérieur) et Djemal Pacha (ministre de la Marine).

À LA VEILLE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET DU GÉNOCIDE

Au début de la Première Guerre mondiale, les Arméniens étaient environ deux millions dans l'Empire ottoman et un peu moins en Russie. Du côté ottoman, ils peuplaient surtout les six vilayets [provinces] arméniens, constituant même dans certaines parties une majorité absolue. Du côté russe, ils dépassaient les frontières de l'Arménie actuelle.

La guerre mondiale éclata en 1914 et mit aux prises d'une part la France, l'Angleterre et la Russie, d'autre part l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, auxquelles s'était rallié l'Empire ottoman.

Guidés par une idéologie nationaliste agressive et les folies racistes du « turquisme », les Jeunes-Turcs s'engagèrent dans la voie de la purification ethnique. À la faveur de la guerre, prétextant un « danger intérieur » incarné par les minorités, ils entreprirent de déporter et d'exterminer les Arméniens.

Le processus commença par une rafle d'intellectuels et de notables à Constantinople (l'actuelle Istanbul) le 24 avril 1915. La déportation et les massacres organisés s'étendirent ensuite aux provinces orientales, où vivait la majorité des Arméniens. Dans les villes et les villages, les gendarmes rassemblaient les gens comme des troupeaux et les jetaient sur les chemins. Des bandes d'assassins et de pillards, formant une « Organisation spéciale », attaquaient les convois, égorgeaient hommes et femmes, livraient les jeunes filles aux soudards, dirigeaient les survivants vers le désert où les attendait la mort. Les massacres devenaient génocide.

Les estimations portent le nombre des victimes à un million et demi.

LA PRISE DE DÉCISION

Comme souvent dans les crimes de masse organisés par un État, on ne dispose pas d'un document annonçant en clair l'ordre d'extermination.

Il semble que la décision définitive de déclencher l'annihilation de la population arménienne ait été prise au cours d'une réunion du Comité central Jeune-Turc tenue à Constantinople entre le 22 et le 25 mars 1915, bien que des mesures aient été préalablement prises concernant les conscrits arméniens.



Le Cahier à fleurs © 2010 Bamboo Édition - Galardon & Nicaise



EXTERMINATION ET CAMPS DE CONCENTRATION

LE PROCESSUS D'EXTERMINATION

Une intense campagne de stigmatisation de la population arménienne a permis aux autorités de préparer l'opinion publique aux mesures radicales qu'elles s'apprêtaient à mettre en œuvre. Elle leur a notamment permis de présenter les Arméniens, sans distinction d'âge ou de sexe, comme des « ennemis intérieurs » complotant contre la sécurité de l'État.

Le plan d'extermination a été mené selon un processus soigneusement élaboré visant à lui donner les formes d'une mesure administrative. Les conscrits arméniens servant dans la III^e armée ottomane (englobant les six vilayets arméniens) ont été désarmés dès février 1915 et méthodiquement exécutés dans les semaines ou les mois qui ont suivi, neutralisant du même coup les hommes de dix-huit à quarante-cinq ans.

Les élites arméniennes de la capitale ottomane et des provinces ont été elles-mêmes visées à partir du 24 avril 1915 : elles ont été arrêtées selon des listes préétablies par la Sécurité générale et éliminées par petits groupes dans des lieux isolés.

L'étape suivante a consisté à interner, durant les mois de mai et juin 1915, tous les hommes entre seize et dix-huit ans et entre quarante-cinq et soixante ans qui ont à leur tour été exécutés.

Ce n'est qu'après cette phase préparatoire que les déportations ont véritablement commencé, concernant femmes, enfants et vieillards, officiellement relégués dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie. Les études les plus récentes montrent que les convois de déportés provenant des provinces orientales – le territoire historique des Arméniens – ont été détruits en cours de route et qu'à peine 10 à 20 % des déportés sont parvenus sur leurs lieux de « relégation ». On observe en revanche que les personnes incluses dans les caravanes venues de l'Ouest anatolien et de Cilicie sont en grande partie parvenues en Syrie et en Mésopotamie.



Le Cahier à fleurs © 2010 Bamboo Édition – Galandon & Nicaise

CAMPS DE CONCENTRATION

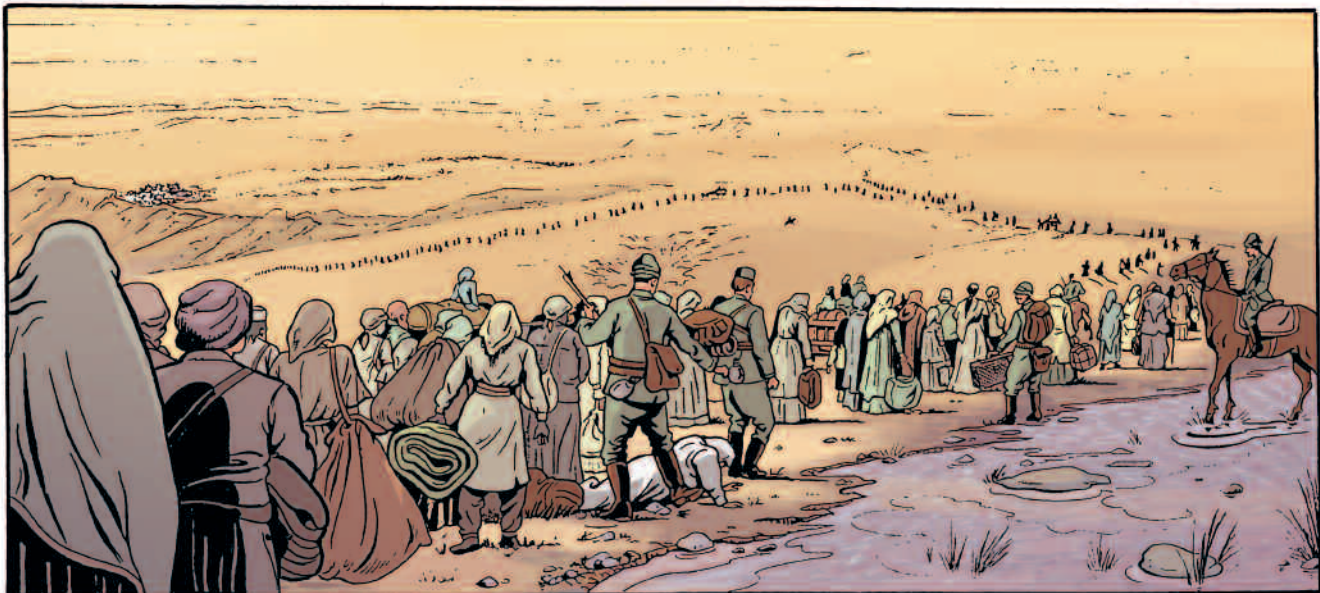
Après les opérations de déportation, qui ont vidé de leur population arménienne les six provinces orientales et les colonies de l'Ouest anatolien, environ huit cent mille déportés ont été internés dans vingt-cinq camps de concentration.

Une décision ultérieure, prise fin février 1916, a lancé la « deuxième phase du génocide » qui visait à liquider environ cinq cent mille déportés survivants parvenus dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie. Le dernier camp de concentration, situé à Deir Zor, fut le théâtre d'effroyables tueries qui ont fait, selon les chiffres officiels ottomans, 192 500 morts en été et en automne 1916.



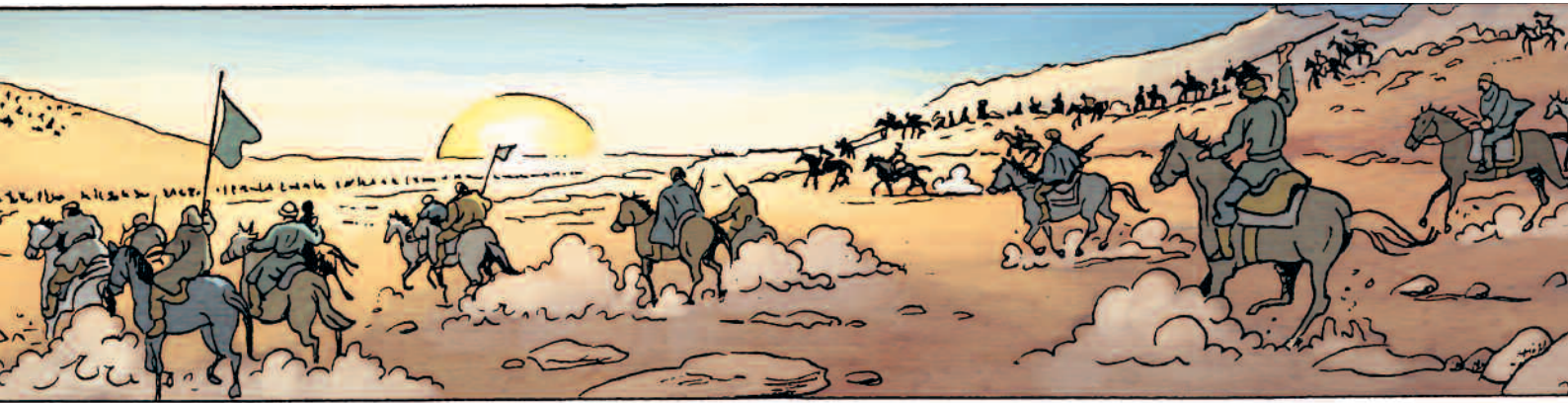
© Bibliothèque Nubar de l'UGAR

Près de Khapert, des notables arméniens sont conduits en prison.
En juin 1915, ils seront tués dans les montagnes.



LES RÔLES DU COMITÉ CENTRAL JEUNE-TURC ET DE L'ORGANISATION SPÉCIALE

La volonté génocidaire a été impulsée par le Comité central Jeune-Turc, mais l'exécution de l'extermination a été confiée à un groupe paramilitaire, l'Organisation Spéciale (OS), dirigé par quatre des neuf membres du Comité central. Des escadrons étaient établis à demeure sur des « sites abattoirs » où ils opéraient sur les convois de déportés. Au total ce sont quelque un million cinq cent mille Arméniens qui ont été exterminés au cours des années 1915-1916.



Le Cahier à fleurs © 2010 Bamboo Édition - Galandon & Nicaise



LES PROCÈS DES CRIMINELS (1919-1920)

Après la capitulation ottomane à l'armistice de Moudros (30 octobre 1918), un projet visant à traduire devant un tribunal international les criminels Jeunes-Turcs a été envisagé par les puissances victorieuses. Une cour martiale turque a été rapidement instaurée et a instruit des centaines de dossiers de criminels.

Le verdict fut délivré le 5 juillet 1919.

Bilan : des condamnations par contumace pour les principaux responsables de l'extermination des Arméniens et, au total, trois peines de mort appliquées à de simples exécutants.

Ces procédures ont néanmoins permis de révéler des documents qui ont mis en évidence la préméditation du crime de masse conçu et exécuté par le régime Jeune-Turc.

Plus tard, le 8 janvier 1920, le verdict du procès des délégués du parti dans les provinces précise que ces derniers « étaient libres de mener comme bon leur semblait leurs activités criminelles, [impliquant surtout] l'organisation et l'engagement de bandes de brigands auxquelles était dévolue la tâche de massacrer ».

LA DIASPORA ARMÉNIENNE

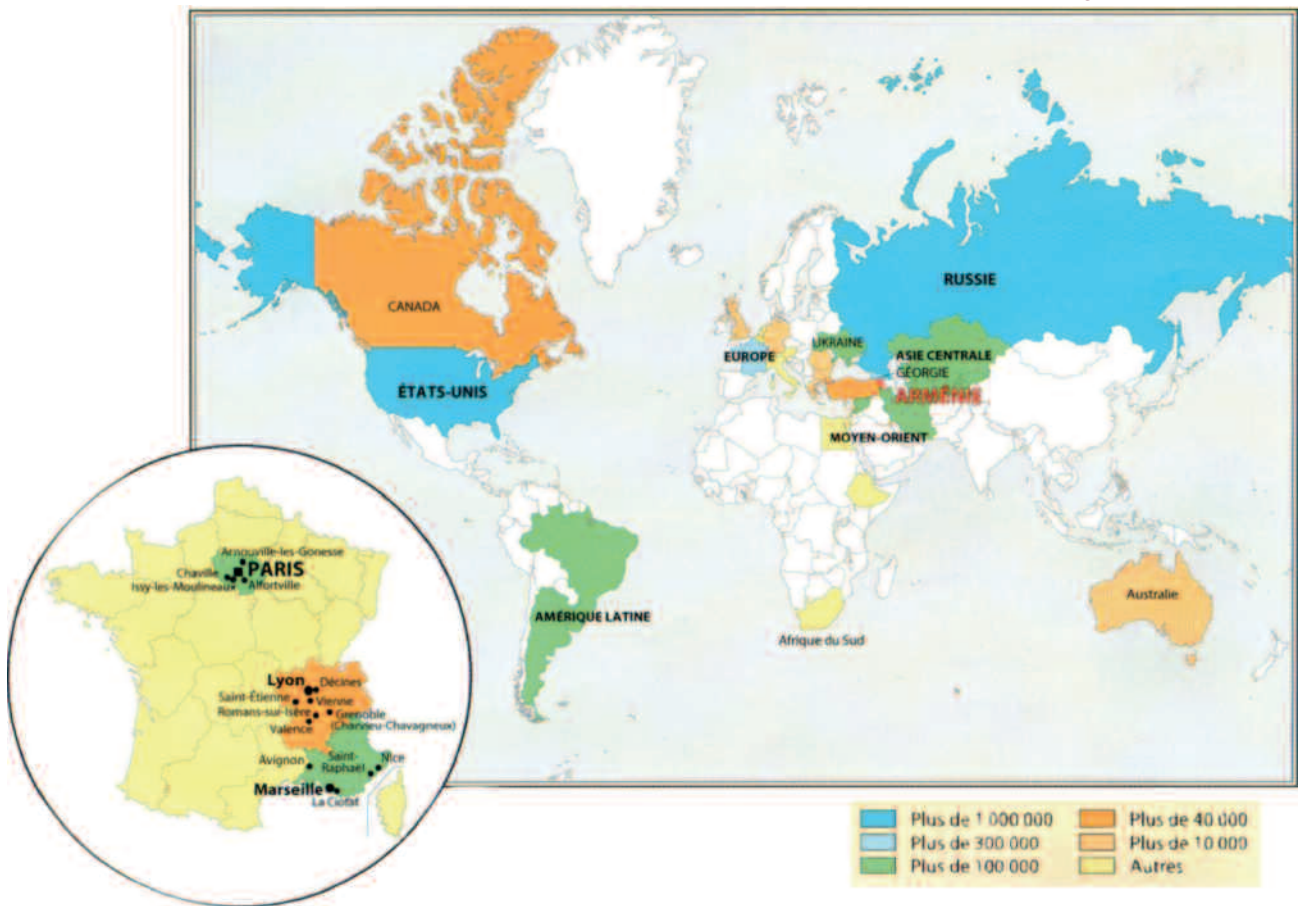
Dès le Moyen Âge, les Arméniens ont fondé des colonies hors de leur pays : en Crimée, en Italie, en Europe orientale. À ces diasporas culturelles vinrent s'ajouter des communautés résultant de déplacements forcés ordonnés par les chahs ou les tsars, ainsi que des diasporas marchandes, jusqu'en Inde et en Extrême-Orient. Cette configuration fut considérablement modifiée à la suite du génocide qui provoqua une fuite soit vers les régions proches, soit vers l'Amérique ou la France qui manquait de main-d'œuvre à la suite de la Première Guerre mondiale. À l'heure actuelle, il y a au moins autant d'Arméniens à l'extérieur que dans la république d'Arménie.



© Bibliothèque Nubar de l'UGAB

Rescapés arméniens recueillis en Palestine et rapatriés à Jérusalem en avril 1918

LA POPULATION ARMÉNIENNE DE PAR LE MONDE AUJOURD'HUI



LES ARMÉNIENS DANS LA TURQUIE ACTUELLE

Le génocide, suivi de la prise de pouvoir par les kémalistes, a fait table rase de la présence multimillénaire des Arméniens sur leurs terres ancestrales. Il reste bien ça et là, en Turquie orientale ou en Cilicie, quelques Arméniens descendants de rescapés, mais la plupart d'entre eux ne le savent pas ou ont peur de l'affirmer. Plus important est probablement le nombre de citoyens turcs d'ascendance féminine arménienne, issus de toutes les jeunes filles mariées de force ou enlevées des colonnes de déportation pour finir dans des harems.

En fait, ce qui reste de la présence arménienne en Turquie est pratiquement concentré à Istanbul, soit environ 60 000 personnes. Cette communauté arménienne possède ses journaux, ses écoles, ses églises. Istanbul est également le siège du Patriarcat des Arméniens de Turquie, dont la fondation remonte au ^{xv}^e siècle. Cette présence est théoriquement protégée par les seules clauses du traité de Lausanne où sont mentionnés les Arméniens (Traité de Lausanne : cf Traités de paix dans le glossaire).



Cilicie

C'est au XI^e siècle que fut détruit le dernier royaume en Arménie. À la fin du siècle suivant vit le jour un nouveau royaume d'Arménie, mais sur un autre territoire, la Cilicie. Son dernier souverain, Léon de Lusignan, était de lointaine ascendance poitevine ; il mourut en exil à Paris en 1393 et son mausolée se trouve dans la cathédrale de Saint-Denis.

Comité Union et Progrès (CUP) ou Jeunes-Turcs

Cette organisation fut fondée à Salonique en 1907 en réaction à la décadence de l'Empire. Sa doctrine ambiguë était un mélange de libéralisme et de nationalisme turc.

En 1908, les Jeunes-Turcs obligèrent Abdül-Hamid à remettre en vigueur la constitution et firent des déclarations exaltant l'ottomanisme, égalité entre les différentes nationalités de l'Empire. Ces espérances furent trahies et le régime se transforma en dictature. Le génocide des Arméniens allait être son œuvre.

Crime contre l'humanité

Étendant la notion de crime de guerre, le crime contre l'humanité, défini par l'accord de Londres du 8 août 1945, concerne en particulier « l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre ».

Ethnique (nettoyage, purification)

Ce processus consiste à décider que tel territoire appartient à telle race, ethnie ou nation, et doit donc être débarrassé de tous ses autres éléments.

Ainsi, les autorités turques qui voulaient parvenir à ce but en Asie Mineure étaient confrontées à la présence de plusieurs minorités, essentiellement les Arméniens, les Grecs et les Kurdes.

Les méthodes employées furent différentes suivant les cas : respectivement massacre total, massacres et expulsion sous couvert d'échange de populations, massacres et tentatives d'assimilation.

Kémalisme et République de Turquie

À la fin de la Première Guerre mondiale, les vainqueurs installèrent à Constantinople un nouveau gouvernement ottoman, auquel s'opposa un mouvement nationaliste dirigé par Mustafa Kémal. Celui-ci réussit à s'imposer militairement et instaura une république qui intégra plusieurs personnalités de l'ancien régime.

Kémal paracheva l'extirpation des minorités, interdit toute évocation du génocide des Arméniens et fit composer une histoire officielle dans laquelle ceux-ci n'avaient pas de place.

Négationnisme

Dans les années 1980 s'est développé aux marges de l'extrême droite un courant tendant à minimiser, puis à nier totalement, le génocide des juifs.

Ce courant était une excroissance de l'antisémitisme traditionnel mais ses membres se qualifiaient eux-mêmes de révisionnistes, parce qu'ils prétendaient réviser une histoire universellement reconnue.

Les universitaires et les journalistes les ont appelés négationnistes parce qu'en fait, ils se contentent de nier la réalité historique pour des motifs idéologiques.

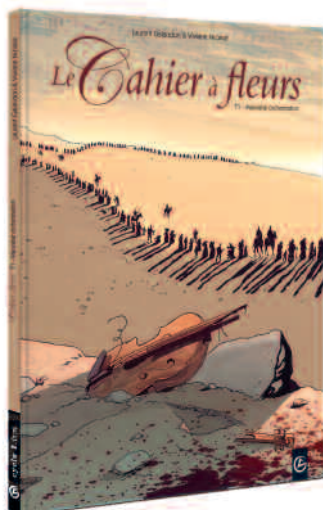
Ce phénomène s'est étendu à d'autres événements historiques.

Religion

Contrairement à ce qu'on lit parfois, le facteur religieux n'a joué qu'un rôle marginal dans le génocide des Arméniens. Il fut certes manipulé pour fanatiser les foules, mais ce n'est pas en tant que chrétiens que les Arméniens furent exterminés. L'une des meilleures preuves en est l'accueil offert aux rescapés par les Arabes, pourtant eux aussi musulmans.

Traités de paix

À la suite de la défaite ottomane, les dirigeants Jeunes-Turcs s'enfuirent et une partie des survivants arméniens revint dans ses foyers, confortée par les clauses favorables du traité de Sèvres (août 1920) qui reconnaissait un État arménien en Anatolie. La république de Turquie ignore ce traité et réussit à le faire remplacer en 1923 par celui de Lausanne, où le terme Arménie avait disparu. Hors de Constantinople, les Arméniens préférèrent l'exil à un nouveau nettoyage ethnique inévitable. Le génocide des Arméniens est ainsi devenu l'acte fondateur de la nouvelle nation turque sur un territoire pratiquement « purifié ».



Paris 1983, un jeune violoniste est sous les feux de la rampe. Il s'appelle Hasmet Erden, il est turc, fils de berger. Il a appris la musique enfant, alors qu'il gardait les moutons. En public, il exécute une partition inconnue « Hommage à mon grand-père », consignée sur un antique cahier à fleurs. En entendant la mélodie, un vieillard est pris de malaise. Le lendemain, sur un lit d'hôpital, l'homme explique au musicien l'histoire de ce cahier : il avait appartenu à sa sœur, avant avril 1915, avant que sa famille et toutes les familles arméniennes de sa ville aient été contraintes à une marche forcée vers la mort. Hasmet apprend alors une histoire que l'histoire officielle de son pays récuse, celle de l'élimination systématique d'un peuple. Autrement dit, un génocide. Les flashbacks réalisés avec retenue permettent au lecteur de mieux connaître certaines étapes de l'engrenage génocidaire. Le récit contemporain lui permet d'approcher le bouleversement subi par certains citoyens turcs quand ils apprennent la douloureuse vérité.

Le Cahier à fleurs : Mauvaise orchestration – Tome 1
Collection : Grand Angle – EAN 978-2-350788-890 – Nuart 58 0935 5



Le Cahier à fleurs © 2010 Bamboo Édition – Galandon & Nicaise

LAURENT GALANDON

Laurent Galandon est scénariste. Ses histoires abordent souvent des moments durs de l'histoire. Ainsi, *L'Envolée sauvage* décrit la shoah à travers les yeux d'un orphelin juif, tandis que *Shahidas* est une enquête sur les attentats suicides au Moyen-Orient. « L'Histoire du xx^e siècle m'intéresse particulièrement, explique Laurent Galandon. Notamment dans ses résonances avec notre époque. Il ne s'agit pas de militantisme, mais plutôt d'un devoir de mémoire, et, dans une certaine mesure, d'une position citoyenne. »

VIVIANE NICAISE

Viviane Nicaise est dessinatrice. En dix-huit années de bandes dessinées, elle a souvent mis en image des histoires policières ou fantastiques comme *Sang de Lune* ou *la Vie en Rose*. Elle a décidé de travailler sur *Le Cahier à fleurs* après avoir lu le synopsis. Elle s'est sentie particulièrement touchée par le destin de ces deux enfants victimes de la tragédie. Elle est alors consciente de relever un défi, évoquer par son dessin des crimes qui dépassent l'entendement. Mais Laurent Galandon et Viviane Nicaise se sont gardés de représenter des scènes trop violentes. « Pas question de se délecter de l'horreur ! » dit Viviane Nicaise.

Document réalisé avec le concours du CCAF (Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France)
Textes élaborés par Raymond Kévorkian, Claude Mutafian, Philippe Videlier et Laurent Mélikian. Photos © Bibliothèque Nubar de l'UGAB

Témoignages fondamentaux

Johannes Lepsius, *Archives du génocide des Arméniens*, Paris, 1986 (éd. originale 1919).
Rapport secret sur les massacres d'Arménie (1915-1916), Paris, 1987 (éd. originale 1916).
Vicomte Bryce, *Livre Bleu du gouvernement britannique concernant le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman (1915-1916)*, Paris, 1987 (éd. originale 1916).
Leslie A. Davis, *La Province de la mort*, Bruxelles, 1994 (éd. originale 1989).

Ouvrages contemporains

Raymond H. Kévorkian, *L'Extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915-1916)*, Paris, 1998.
Claude Mutafian et Éric Van Lauwe, *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, 2001.
Philippe Videlier, *Nuit turque*, Paris, 2005.

Bandes dessinées

Guy Vidal et Florenci Clavé, *Sang d'Arménie*, Paris, 1985.
Hugo Pratt, *Corto Maltese, La Maison dorée de Samarkande*, Paris, 1986.

Filmographie

Elia Kazan, *America, America* (1963).
Henri Verneuil, *Mayrig* (1991), *588 rue Paradis* (1992).
Atom Egoyan, *Ararat*